



Don à un organisme d'intérêt général

arpegesenfenouilledes@gmail.com

www.arpegesenfenouilledes.fr

Je soussigné (Nom prénom).....

Société

Adresse:

Code Postal.....Commune.....

Déclare donner à l'Association « Arpèges en Fenouillèdes »

Association culturelle déclarée en Préfecture des Pyrénées Orientales et parue au Journal officiel le 24/03/2012 et reconnue d'intérêt général (Administration fiscale)

Siège Social :Hôtel de ville, avenue Guy Malé 66720 Latour de France.

Adresse de gestion : 5 avenue de la gare 66220 CAUDIES DE FENOUILLEDES

au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt. Merci de préciser au titre de quel article :

- article 200 du Code Général des impôts (Particuliers - Impôts sur le revenu)
- article 238bis du CGI (entreprises - Impôt sur les sociétés)

la somme de : euros

Somme en toutes lettres.....

Date du versement ou du don : / / 2026

Date et Signature



Mode de versement du don :

- Chèque - À l'ordre d'Arpèges en Fenouillèdes . Adresse : 5 avenue de la gare 66220 CAUDIES DE FENOUILLEDES
- Virement bancaire IBAN FR76 1710 6000 0404 9578 5700 066 BIC : AGRIFRPP871
- Remise d'espèces

Vous pouvez également faire un versement en ligne sur [Hello Asso](#)

ARPEGES EN FENOUILLEDES vous enverra un Reçu Fiscal au titre des dons à un organisme d'intérêt général. (CERFA 2041-RD Particuliers ou 2041-MEC-SD Entreprises))